



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 104 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 23 mai 2018

Président

L'honorable Denis Paradis

Comité permanent des langues officielles

Le mercredi 23 mai 2018

•(1610)

[Français]

Le président (L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.)): Conformément à l'article 108(3) du Règlement, nous poursuivons l'étude sur les enjeux relatifs à la formation en français dans le domaine des sciences infirmières au Canada.

Nous nous excusons du retard auprès des témoins. Nous avons dû aller voter à la Chambre, et j'ai l'impression qu'il y aura un autre vote bientôt. Sauf erreur, il y a une demi-heure de discours à la Chambre, de 16 heures à 16 h 30. La sonnerie se fera entendre, puis le vote aura lieu vers 17 heures. Nous devons donc mettre fin à la réunion vers 16 h 45.

D'ici là, nous vous laissons faire vos présentations d'une dizaine de minutes, puis les membres du Comité vous poseront des questions ou formuleront des commentaires.

Nous allons commencer tout de suite.

Nous vous écoutons.

Dre Cynthia Baker (directrice générale, Association canadienne des écoles de sciences infirmières): Nous allons essayer d'aller le plus vite possible.

Le président: Pas trop vite, car les interprètes doivent pouvoir vous suivre.

Dre Cynthia Baker: Très bien.

L'Association canadienne des écoles de sciences infirmières, ou l'ACESI, souhaite obtenir l'appui des parties prenantes ici aujourd'hui afin d'arriver à la meilleure solution possible pour maintenir l'accès aux soins en français dans les communautés francophones hors Québec.

Je vais commencer par une brève récapitulation de la situation et des mesures prises à ce jour afin de trouver des solutions.

Avec votre permission, je vais continuer en anglais, afin que les membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario puissent suivre mes commentaires.

[Traduction]

Les données révèlent de faibles taux de réussite chez les étudiants francophones en soins infirmiers à l'examen d'entrée dans la profession, un examen conçu aux États-Unis, ce qui précarise l'accès à des soins de santé en français dans les collectivités francophones à l'extérieur du Québec. Cela précarise également la formation en soins infirmiers en français à l'extérieur du Québec. De nombreux francophones qui souhaitent devenir infirmiers ou infirmières choisissent donc de s'inscrire à des programmes en anglais, car ils craignent de ne pas réussir l'examen. Le problème concerne la traduction et l'absence de ressources pour se préparer. Notre association a reçu beaucoup de plaintes au sujet de la

traduction. Je comprends qu'il y a eu une amélioration, mais le problème demeure.

L'entreprise de traduction s'appelle Geo Group Corporation Translation Services et se trouve à Madison, au Wisconsin. Elle offre des services de traduction partout dans le monde et dans de multiples langues, principalement pour des entreprises commerciales, et elle fait de la traduction plutôt que de l'adaptation. Des traducteurs au gouvernement fédéral et des psychométriciens au Canada nous ont dit que l'adaptation était un processus rigoureux, très spécialisé, et qu'elle était recommandée pour les examens à enjeux élevés dans les deux langues officielles pour assurer l'équité.

Même si la traduction s'est un peu améliorée, je comprends que ce n'est pas suffisant pour garantir un examen équivalent. Il est important de prendre conscience également que la traduction n'est pas faite une fois pour toutes. Des questions d'examen sont continuellement élaborées et mises à jour, et le plan d'examen est lui aussi continuellement mis à jour. Il ne faut pas simplement améliorer la traduction existante; il faut aussi se doter d'une méthode pour garantir une traduction adéquate et équitable.

Une adaptation coûte plus cher, je crois, qu'une traduction, mais c'est ce qu'on utilise au Canada.

J'aimerais ajouter un autre élément au sujet de la traduction, soit que les groupes chargés d'élaborer les questions d'examen sont maintenant composés à 20 % de Canadiens. Il y a donc 80 % d'Américains et 20 % de Canadiens. On n'accepte pas, toutefois, de francophones ayant des compétences limitées en anglais, étant donné que le travail se fait en anglais. Les infirmières francophones ne peuvent donc pas en faire partie.

Pour revenir au deuxième point, l'absence de ressources préparatoires, il y a de multiples ressources commerciales qui sont offertes en anglais. Le NCSBN, l'organisme qui est propriétaire de l'examen et le vend, offre des cours et des modules préparatoires commerciaux en ligne. Beaucoup de ces ressources sont informatisées et perfectionnées, et elles sont très utilisées dans les écoles aux États-Unis et le sont maintenant aussi dans les écoles anglophones partout au Canada.

•(1615)

Nous venons de faire une analyse des écoles qui ont obtenu l'agrément au cours des deux dernières années pour connaître l'utilisation qu'elles font de ces ressources préparatoires, et leur utilisation est très répandue. Elles les utilisent pour évaluer les étudiants tout au long du programme. Elles les utilisent également pour remplacer des cours; elles font donc partie intégrante du curriculum.

Pour ce qui est des solutions, nous avons écrit au NCSBN pour demander que les questions d'examen soit en anglais et en français, afin que si un étudiant francophone éprouve des difficultés à comprendre la question en français, il puisse consulter l'anglais. C'est ce qu'on fait souvent dans les examens à enjeux élevés au Canada.

Nous n'avons pas obtenu de réponse, mais j'ai appris — et je pense que c'est exact, même si je ne peux le vérifier — que le logiciel ne permet pas de basculer d'une langue à l'autre. Toutefois, le logiciel pour les examens à enjeux élevés que nous utilisons au pays permet de le faire.

Nous avons aussi demandé à avoir des ressources préparatoires en français. Ils nous ont répondu en juin l'an dernier, si je me souviens bien, qu'ils préparaient un examen préparatoire en français, et je crois savoir qu'ils y travaillaient. Je ne sais pas s'il est prêt, mais ils étaient en préparation.

Nous avons une autre inquiétude. Je pense que ce qui précède sera utile, mais ces ressources ne seront pas aussi perfectionnées que les ressources commerciales utilisées actuellement. Ce qui nous inquiète également, c'est que l'examen est appelé à être révisé. Nous savons qu'ils testent un nouveau type de question pour évaluer le jugement clinique, etc. Nous pensons que cela mènera à la création de beaucoup d'autres ressources préparatoires pour aider les étudiants à comprendre ce genre de questions ou à y répondre, mais est-ce qu'elles seront offertes en français? Aurons-nous maintenant des produits commerciaux en français?

• (1620)

[Français]

Le président: Madame Baker, nous en sommes déjà à sept minutes.

[Traduction]

Dre Cynthia Baker: D'accord. Je suis désolée. J'ai pris trop de temps.

[Français]

Le président: Y en a-t-il d'autres qui veulent prendre une minute pour s'exprimer?

Dre Cynthia Baker: Dans ce cas, j'ai fini.

Je cède maintenant la parole à mes collègues.

Mme Ashley Pelletier-Simard (directrice du bilinguisme et de la traduction, L'Association des étudiant(e)s infirmier(ère)s du Canada): Je m'appelle Ashley Pelletier-Simard et je suis la directrice du bilinguisme et de la traduction de l'Association des étudiant(e)s infirmier(ère)s du Canada.

Je suis présentement étudiante à l'Université Dalhousie, à Halifax, et j'entame ma dernière année dans le programme Advanced Standing Nursing.

Je suis diplômée d'une école secondaire francophone et je suis très fortunée d'être une citoyenne canadienne qui parle couramment les deux langues. J'ai cependant choisi de poursuivre mes études en anglais. Or, ce ne sont pas tous les étudiants qui ont la possibilité d'étudier en anglais. Pourtant, c'est notre droit, en tant que Canadiens, d'avoir accès aux services dans la langue de notre choix.

J'ai demandé aux membres de mon comité francophone quelle avait été leur expérience jusqu'à ce jour. Ils m'ont dit être déçus qu'en 2018, il y ait encore des problèmes de langue dans un pays qui se dit fier d'être bilingue.

En ce qui concerne l'examen NCLEX, vous comprendrez facilement à quel point il peut être difficile et frustrant d'apprendre

une matière en français, de la réapprendre en anglais et de finir par subir un examen en français. Cet examen est traduit par des Américains sans qu'on prenne en compte les tournures de phrase, un élément pourtant crucial dans un examen si important.

Plusieurs étudiants qui habitent le Nord du Nouveau-Brunswick n'ont pas la possibilité de se préparer adéquatement pour l'examen, puisqu'ils ne comprennent point l'anglais et que tout le matériel préparatoire est en anglais. Ils sont déçus de ne pas avoir accès aux mêmes services dans leur langue natale.

Le campus La Cité de l'Université de Regina ainsi que l'Université de l'Alberta lanceront un programme bilingue de sciences infirmières en 2018. Ce seront des classes de moins de 15 étudiants.

Pourquoi y a-t-il si peu d'étudiants qui s'engagent dans un programme qui hausserait la qualité de leurs services en tant qu'infirmiers? La réponse est simple: tous les étudiants veulent avoir la possibilité de réussir, mais la version française de l'examen NCLEX et le matériel préparatoire en français laissent à désirer.

Un changement doit être apporté à l'administration de cet examen avant que d'autres étudiants décident, comme moi, de ne pas poursuivre leurs études dans leur langue natale ou choisissent un autre métier parce que le risque d'échouer est trop élevé.

Merci.

Le président: Merci, madame Pelletier-Simard.

Madame Larocque, vous avez la parole.

Mme Sylvie Larocque (directrice, École de sciences infirmières, Université Laurentienne, à titre personnel): Bonjour. Je m'appelle Sylvie Larocque. Je suis la directrice de l'École des sciences infirmières de l'Université Laurentienne.

Outre l'arrivée de l'examen NCLEX-RN, les choses n'ont pas changé. Dans le passé, de 80 à 100 % des étudiants francophones de l'Université Laurentienne choisissaient de passer l'examen national en français. Depuis l'arrivée de l'examen NCLEX-RN, c'est tout le contraire: de 80 à 100 % de nos étudiants passent l'examen en anglais. Ils disent ne pas avoir le choix. Ils trouvent injuste d'avoir à suivre leur programme en français pendant quatre ans pour ensuite se sentir obligés d'étudier et de passer l'examen en anglais.

La raison invoquée est qu'ils n'ont pas accès à des ressources en français. Ils entendent également leurs collègues qui tentent de passer l'examen en français dire que la traduction n'est pas bien faite et qu'ils ne comprennent pas les questions. Par ailleurs, ils se rendent compte que le taux de réussite de ceux qui passent l'examen en français n'est pas le meilleur. Leurs collègues ne réussissent pas lorsqu'ils passent l'examen en français, mais ils réussissent après avoir passé l'examen en anglais. Les étudiants connaissent toutes les statistiques, et ils choisissent de passer l'examen en anglais.

Lorsque j'ai fait un sondage auprès des étudiants, ils m'ont dit qu'ils passeraient l'examen en français s'ils en avaient le choix. Ils ont étudié en français, dans leur langue maternelle, et ils connaissent toute la terminologie qu'ils ont utilisée pendant quatre ans en français. Dans le sondage, j'ai aussi demandé aux étudiants si, maintenant qu'ils savaient ou qu'ils sentaient qu'ils devaient passer cet examen en anglais, ils auraient quand même décidé d'étudier en français. À cette question, 28 % ont répondu non, et 28 % étaient incertains. C'est dire que plus de la moitié des étudiants remettaient en question le fait d'avoir étudié en français.

Les nouveaux étudiants hésitent maintenant de plus en plus à s'inscrire au programme en français. Le taux de participation à ce programme va donc diminuer, ce qui contrecarre les efforts du Bureau d'appui aux communautés de langue officielle, de Santé Canada, en collaboration avec le CNFS, pour attirer un plus grand nombre d'étudiants dans nos programmes francophones et pour accroître l'accès à des services infirmiers en français.

•(1625)

Le président: Merci, madame Larocque.

Je demanderais aux témoins suivants d'être un peu plus concis, pour que mes collègues puissent avoir le temps d'intervenir.

J'invite le témoin suivant à prendre la parole.

Mme Michelle Lalonde (professeure, École des sciences infirmières de la Faculté des sciences de la santé, Université d'Ottawa, à titre personnel): Je suis Michelle Lalonde, de l'Université d'Ottawa.

Notre université offre plusieurs programmes de sciences infirmières, dont un programme d'entrée à la profession en français ou en anglais. Les deux programmes sont exactement pareils, le contenu est identique, les critères d'admission sont tout à fait les mêmes. Par contre, du côté anglophone, le taux de réussite de l'examen NCLEX-RN est de 86 %, comparativement à 57 % du côté francophone.

Une autre de nos préoccupations est la diminution marquée du nombre de francophones qui passent l'examen en français. En 2017, l'année passée, seulement sept de nos étudiants ont choisi de passer l'examen en français. Bien que la langue maternelle de la majorité de nos étudiants soit le français et qu'ils préfèrent passer l'examen dans cette langue, ils choisissent plutôt de le faire en anglais, parce qu'ils manquent de ressources préparatoires en français, qu'ils sentent que la traduction de l'examen n'est pas adéquate et qu'ils ont peur d'échouer à l'examen en français.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Passons au témoin suivant.

Mme Liette Andrée Landry (professeure, Secteur science infirmière, campus de Shippagan, Université de Moncton, à titre personnel): Bonjour. Je suis Liette Andrée Landry, du Nord-Est du Nouveau-Brunswick.

Je veux préciser que peu de mes étudiants sont à l'aise en anglais, et que ce sont majoritairement des francophones. Plutôt que de répéter ce que les autres ont dit, je vais porter à votre attention ce qui suit. Après la restructuration de notre programme, nos étudiants qui ont passé l'examen canadien en 2014 l'ont réussi à plus de 95 %, ce qui était au-dessus de la moyenne nationale à l'époque. Après l'arrivée de l'examen américain, par contre, ce taux a chuté dans les 20 %. Selon l'endroit où l'on se trouve au Nouveau-Brunswick, le taux de réussite demeure entre 20 et 30 % pour les étudiants qui passent l'examen une première fois.

Je tiens à préciser que le programme que nous offrons aujourd'hui est exactement le même qu'en 2014, et que le type d'étudiant qui passe cet examen est demeuré inchangé. Le seul élément qui a changé depuis 2014, c'est l'examen d'entrée à la pratique.

Il est évident que nous aimerions trouver une solution qui non seulement conviendrait à nos étudiants et à nos infirmiers et infirmières du Nouveau-Brunswick, mais qui pourrait aussi s'appliquer aux autres francophones d'ailleurs au Canada.

Merci.

Le président: Merci, madame Landry.

Monsieur Godbout, la parole est à vous.

M. Pierre Godbout (directeur, École de science infirmière, Université de Moncton, à titre personnel): Comme vous le savez, la commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick vient de décréter que l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick avait enfreint la loi provinciale sur les langues officielles.

Je vais vous citer un extrait du rapport:

[...] En effet, il existe un écart considérable quant aux ressources de préparation à l'examen qui sont disponibles pour une communauté linguistique par rapport à ce qui est disponible pour l'autre. Alors qu'il n'existe qu'une seule banque de questions en langue française — ne comportant aucun examen de simulation et offrant seulement un nombre limité de questions préparatoires — il existe sur le marché un large éventail de simulations d'examen de langue anglaise de haute qualité. Par conséquent, les candidats francophones ne sont pas sur un pied d'égalité avec les candidats anglophones. [...]

Cela démontre très clairement la situation.

Nous avons commencé à travailler avec les membres de l'Association. Il n'y a pas eu beaucoup de réactions à ce rapport de la commissaire. Nous avons toutefois établi un partenariat au sein duquel nous sommes en train d'étudier la possibilité de substituer un autre examen. L'an dernier, quand la directrice générale de l'Association a comparu devant vous, elle a déclaré que l'Association était prête à examiner d'autres ressources. En effet, notre association provinciale a le pouvoir d'adopter un autre examen, et nous travaillons présentement à une solution que nous croyons pouvoir lancer en septembre 2019.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Godbout.

Nous allons réviser un peu le temps alloué à chacun des collègues pour poser des questions. Nous allons faire une tour de table de trois minutes chacun.

Nous commençons par M. Clarke.

M. Alupa Clarke (Beauport—Limoilou, PCC): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous, mesdames et messieurs.

Merci aux témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Je suis désolé, les échanges seront brefs, mais ne vous en faites pas, vous pourrez nous envoyer par courriel toute la documentation et nous lirons ce que vous avez à dire.

Il a été question de cette situation dans des articles récemment, et nous avons été assez surpris. Je voudrais comprendre ce qu'il en est.

Madame Larocque, vous avez parlé d'un examen national. L'examen NCLEX est-il utilisé partout au Canada ou seulement au Nouveau-Brunswick?

Mme Sylvie Larocque: Il est utilisé dans toutes les provinces sauf au Québec, où on ne se sert pas de cet examen.

M. Alupa Clarke: D'accord.

Monsieur Godbout, vous disiez que l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick pourrait unilatéralement changer la situation dès maintenant.

M. Pierre Godbout: Les circonstances d'entrée dans la pratique, dont l'examen d'admission à la pratique infirmière, sont de compétence provinciale uniquement. Toutes les provinces doivent décréter ces critères.

•(1630)

M. Alupa Clarke: Un corps professionnel fédéral pourrait-il imposer cette décision à l'association provinciale?

M. Pierre Godbout: Non. C'est l'association provinciale qui, de son propre chef, doit prendre cette décision.

M. Alupa Clarke: Le premier ministre, Brian Gallant, a-t-il un pouvoir quelconque là-dedans?

M. Pierre Godbout: La Loi sur les infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick donne autorité à l'Association pour toutes les questions de réglementation de la profession et toutes les conditions pour protéger le public.

Le premier ministre n'a pas ce pouvoir. Pour l'avoir, il faudrait qu'il change la Loi sur les infirmières et infirmiers. C'est ce qu'on m'a dit.

M. Alupa Clarke: Hier, je pense que le premier ministre a eu une réponse assez timide.

À présent, la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, la SANB, veut poursuivre l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. Quelle est votre réaction à ce sujet?

M. Pierre Godbout: C'est une action qui a été entreprise par des étudiants qui ont tenté l'examen à plusieurs reprises, dont une étudiante qui l'a tenté neuf fois. J'ai des statistiques. Ce sont surtout des gens de la région de Mme Landry. Plusieurs étudiants ont tenté l'examen jusqu'à sept fois sans le réussir. Les étudiants de son coin de pays se sont rassemblés pour dire que c'était assez.

Il faut prendre en considération le prix à payer pour chaque examen. Les frais d'inscription sont d'environ 500 \$ chaque fois, sans compter les frais de déplacement. Il y a d'autres coûts, bien qu'ils soient difficiles à évaluer: il s'agit de l'effet mental d'une telle situation. Imaginez un peu la manière dont on se sent lorsque, après avoir réussi à terminer un difficile programme de baccalauréat de quatre ans, on échoue à l'examen sept fois.

M. Alupa Clarke: C'est sûr que c'est terrible.

Madame Pelletier-Simard, y a-t-il d'autres provinces du Canada où le même problème se pose aux étudiants? Par exemple, est-ce le cas pour les francophones du Manitoba?

Mme Ashley Pelletier-Simard: Ce sont tous les étudiants des universités qui offrent le programme en français qui subissent les mêmes problèmes.

M. Alupa Clarke: Cela a des répercussions directes sur l'accès aux soins de santé, étant donné que des étudiantes en sciences infirmières ne deviennent pas infirmières. C'est très grave.

Monsieur Généreux, vous pouvez continuer.

M. Bernard Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, PCC): Madame Pelletier-Simard, avec un nom comme le vôtre, je jurerais que vous provenez de ma circonscription.

C'est extrêmement dommage de se trouver dans une situation pareille. Votre témoignage est important aujourd'hui, parce que vous êtes l'avenir de la profession. Vous nous dites que, malgré tous les efforts que vous fournissez en tant qu'étudiantes, vous n'êtes pas capable de réussir l'examen d'admission dans la pratique. En fait, comme Mme Landry l'a dit, le taux d'échec est démesuré, comparativement à celui des anglophones.

Comment se fait-il qu'on en soit arrivé à cette situation, alors qu'en 2014, les taux de réussite de l'examen des francophones et des anglophones s'équivalaient?

Le président: Excusez-moi de vous interrompre, mais la sonnerie se fait entendre pour nous convoquer à la Chambre pour un vote.

Je demande le consentement unanime pour continuer la séance durant une quinzaine de minutes.

M. Bernard Généreux: Est-ce dans une demi-heure, le vote, monsieur le président?

Le président: Le vote est dans une demi-heure. Nous pourrions continuer pendant 15 ou 20 minutes.

Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des députés: D'accord.

M. Bernard Généreux: Madame Landry et madame Pelletier-Simard, vous pourriez répondre à ma question.

Comment se fait-il qu'on en soit arrivé à cette situation?

Mme Liette Andrée Landry: Je peux vous répondre selon mon expérience.

L'examen a changé en 2015. C'était un examen complètement nouveau.

M. Bernard Généreux: Partout au Canada?

Mme Liette Andrée Landry: Oui, partout au Canada. C'est un examen qui provient des États-Unis.

Les établissements d'enseignement n'ont pas eu de pouvoir de décision. La décision a été prise à un niveau plus élevé.

M. Bernard Généreux: Madame Baker, qui a décidé que c'est cet examen qui serait administré à l'échelle du pays?

M. René Arseneault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Ce sont les ordres provinciaux qui ont décidé cela.

Dre Cynthia Baker: La décision a été prise par chaque organisme de réglementation du Canada, à l'exception de celui du Québec. Ils ont décidé ensemble d'adopter cet examen américain. Cela dit, la décision est effectivement de compétence provinciale, même si elle a été prise par l'ensemble des organismes.

M. Bernard Généreux: Vous dites qu'ils se sont regroupés et qu'ils ont pris la décision de changer l'examen.

Dre Cynthia Baker: Oui.

M. Bernard Généreux: Il doit y avoir des raisons pour lesquelles ils ont décidé d'adopter un nouvel examen. Les connaissez-vous?

Dre Cynthia Baker: Non.

Dans le temps, ils parlaient d'avoir un examen adaptatif informatisé, entre autres choses. Cependant, n'oubliez pas que le National Council of State Boards of Nursing, le NCSBN, qui vend l'examen d'admission aux États-Unis, a décidé de le mondialiser. Il veut vendre son examen un peu partout dans le monde, dans les pays où il y a un système de santé assez avancé, comme le Canada.

Le président: Merci, madame Baker.

Je vais maintenant céder la parole à M. Arseneault.

M. René Arseneault: Madame Baker, comme j'ai très peu de temps à ma disposition, je vais vous demander, si c'est possible, de répondre à mes questions par oui ou par non. Je veux m'assurer d'avoir bien compris le contenu de la documentation dont nous disposons. Nous vous avons déjà reçue ici. Je crois que c'était en mai l'année dernière.

Pour les ordres d'infirmières et infirmiers du Canada dans les diverses provinces, cet examen avait l'avantage d'être en format électronique et plus rapide. En outre, il faut beaucoup moins de démarches administratives pour obtenir les résultats.

Est-ce exact?

• (1635)

Dre Cynthia Baker: Oui. Ils ont dit cela, et je pense que maintenant ils disent que...

M. René Arseneault: Merci; j'ai d'autres questions.

Est-ce que j'ai raison de dire qu'on a opté pour cet examen purement et simplement pour économiser du temps et de l'argent, pour rendre l'administration des examens beaucoup plus facile et plus rapide?

Dre Cynthia Baker: À mon avis, les ordres croient beaucoup en l'efficacité de cet examen pour déterminer qui est prêt pour la pratique et qui ne l'est pas. Quoi qu'il en soit, il serait préférable de poser la question aux représentants des ordres.

M. René Arseneault: Cependant, d'après ce que je comprends, on n'a jamais consulté les facultés de sciences infirmières des universités. Cela n'a aucun sens.

Dre Cynthia Baker: Non, ils n'ont pas consulté les enseignants des facultés de sciences infirmières.

M. René Arseneault: J'aimerais maintenant parler du Nouveau-Brunswick.

Je viens du Nord du Nouveau-Brunswick, une région homogène presque exclusivement francophone. On y trouve des gens qui ne parlent pas l'anglais ou qui, comme moi, le parlent difficilement.

Quelle est la position de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick présentement?

M. Pierre Godbout: Au début, en 2012, nous sommes arrivés aux mêmes conclusions que celles contenues dans le rapport de la commissaire et nous avons exprimé nos inquiétudes aux gens de l'Association. À cette époque, ils disaient qu'il fallait se donner du temps et faisaient valoir que le NCSBN allait fournir des ressources francophones et qu'il ne fallait pas s'inquiéter.

M. René Arseneault: Toutefois, il ne l'a pas fait.

M. Pierre Godbout: Non, il ne l'a pas fait du tout.

M. René Arseneault: Je le sais.

Nous avons lu dans *l'Acadie Nouvelle* la lettre de M^e Michel Doucet, qui est constitutionnaliste.

Comme vous êtes plus proche que moi de ce qui se passe sur le terrain, j'aimerais que vous me disiez quelle est la position, aujourd'hui, de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick.

Mme Liette Andrée Landry: L'AIIINB n'a pas pris position depuis que le rapport de la commissaire a été publié, il y a deux semaines environ. Elle n'a pas encore communiqué avec nous. Nous ne pouvons donc pas répondre à cette question.

M. Pierre Godbout: Comme je l'ai mentionné plus tôt, la directrice générale de l'AIIINB a dit publiquement devant ce comité

qu'elle considérerait une autre option. Depuis ce temps, un comité consultatif national a été créé, dont elle fait partie ainsi que d'autres anglophones et francophones. Nous travaillons présentement à un projet visant à créer un examen dit de fin d'études. Celui-ci va regrouper les assises de l'ancien examen. Ce processus est dirigé par un comité formé de partenaires, dont la compagnie Yardstick Stratégies en évaluation, communément appelée YAS, qui a acheté les assises de l'ancien examen canadien. Ces gens sont en train de le moderniser. Il y a eu des séances d'écriture en vue d'intégrer de nouveaux éléments. Le travail va se poursuivre durant l'été. Nous espérons procéder à la validation, chez les francophones et les anglophones, au cours de l'automne 2018 ou en janvier 2019. Si tout va bien du côté des vérifications psychométrique, le produit sera lancé au cours de l'automne 2019.

Ce que nous demandons à l'Association...

M. René Arseneault: Combien de temps de parole me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Je vais céder la dernière minute et demie à M. Lefebvre.

M. Pierre Godbout: Je vais terminer rapidement ma réponse.

Nous voulons que l'Association ait le pouvoir de déterminer que cet examen de fin d'études deviendra pour nous, au Nouveau-Brunswick, surtout pour les francophones, l'examen d'entrée dans la pratique. Nous composerons ensuite avec ses décisions.

M. Paul Lefebvre (Sudbury, Lib.): Dans le même ordre d'idées, j'aimerais parler de l'Ontario. Vous avez parlé des démarches qui se font au Nouveau-Brunswick, mais j'aimerais savoir où en est l'Ontario.

Mme Sylvie Larocque: Les organismes de réglementation savent que les examens existent, mais c'est à eux qu'incombe la décision du choix de l'examen.

M. Paul Lefebvre: Il est évident qu'à cet égard, nous sommes moins avancés que le Nouveau-Brunswick.

Vous étiez présentes lorsque le représentant de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario a comparu devant nous l'année dernière. Vous l'avez entendu lorsqu'il nous a dit que le faible taux de réussite était normal, mais que l'Ordre continuait de s'en préoccuper en prenant notamment les mesures suivantes:

[...] Cette année, nous rencontrerons des enseignants de nos programmes d'éducation offerts en français pour discuter de la question et pour mieux comprendre la situation. Nous réaliserons aussi une recherche sur les diplômés des programmes offerts en français qui se soumettent à l'examen pour mieux comprendre comment les choses se passent au cours de l'examen et ce qui influence leur choix de langue. [...]

Cette étude est-elle en cours?

• (1640)

Mme Michelle Lalonde: Elle est terminée et disponible sur le site Web de cet organisme. Ces gens ont discuté avec sept ou huit professeurs de programmes francophones en Ontario ainsi qu'avec plusieurs étudiants francophones. Le rapport dit la même chose que nous, à savoir que les étudiants ont choisi de passer l'examen en anglais. C'est sûr que la taille de l'échantillon n'était pas énorme, mais quand même.

M. Paul Lefebvre: Quelle solution préconisent-ils?

Mme Michelle Lalonde: Ils n'en ont pas.

Le président: Merci, monsieur Lefebvre.

C'est maintenant votre tour, monsieur Choquette.

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci, monsieur le président.

J'ai ici le Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023: Investir dans notre avenir, qui prévoit un investissement de 174,3 millions de dollars dans la formation des professionnels de la santé. C'est beaucoup d'argent et c'est tant mieux, mais ce n'est pas encore assez pour rattraper le retard lié à l'indexation. On a ajouté 22,5 millions de dollars. Je veux dire par là que beaucoup d'argent est investi dans l'accès à la santé, mais à cause d'un problème comme celui-là, on se tire dans le pied et on recule, malheureusement.

En tant que députés fédéraux, nous devons absolument faire quelque chose pour vous appuyer. Je ne sais pas quoi encore, mais nous devons absolument intervenir, car c'est inacceptable. Le domaine de la santé est extrêmement important et constitue l'un des piliers de notre société.

Je sais que les anglophones sont satisfaits de leur examen; cela ne pose pas problème. Cependant, il constitue un problème pour la minorité francophone, et c'est la responsabilité du gouvernement fédéral de s'occuper des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

J'ai compris qu'on est en train d'élaborer un examen et qu'il y aura des tests bientôt. Le gouvernement fédéral peut-il vous offrir de l'aide financière? Peut-il vous soutenir en vous fournissant des ressources humaines? Il faut que nous fassions quelque chose pour montrer aux ordres et aux associations que nous sommes sérieux. Il faut que le gouvernement appuie les communautés et leur dise qu'on mettra au point un très bon examen canadien. Ensuite, les ordres et les associations pourront choisir l'examen qu'ils voudront administrer en français.

Dre Cynthia Baker: Notre association, en collaboration avec Yardstick et d'autres entreprises expertes en psychométrie, met au point cet examen de fin d'études. Nous utilisons les ressources que nous avons, mais nous aurions certainement besoin d'aide.

M. François Choquette: Vous utilisez les moyens du bord.

Il y a une crise, et nous devons savoir quels sont vos besoins et trouver une solution. Si c'est ce que cela prend pour réveiller les associations et les ordres, alors appuyons la mise au point d'un examen français valable et valide, qui soit adapté à la réalité canadienne et non pas traduit. Vous avez dit tantôt qu'il fallait un examen qui soit conçu directement en français. C'est dans cette direction qu'il faut aller.

Envoyez-nous des lettres et des recommandations pour que nous puissions faire quelque chose. C'est la priorité.

Il reste peu de temps, mais je vous laisse le loisir d'ajouter quelque chose.

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, PCC): J'ai juste une chose à demander.

Avez-vous des contacts avec des gens de la Société Santé en français, au fédéral?

Des voix: Oui, ils sont ici.

Mme Sylvie Boucher: Ils sont ici? C'est parfait, c'est ce que je voulais savoir.

Merci.

Le président: Merci.

Monsieur Choquette, avez-vous terminé?

M. François Choquette: Oui.

Le président: Je signale aux témoins que, s'ils veulent compléter leur témoignage, ils peuvent envoyer un courriel à la greffière du Comité. Qu'ils n'hésitent pas à le faire.

Je m'adresse maintenant aux membres du Comité.

Nous avons prévu recevoir des gens de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario et de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, mais nous devons remettre cela à plus tard. Nous essaierons de les inviter la semaine prochaine. Mme la greffière tentera de les joindre à cette fin.

M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.): J'ai juste une question à poser aux témoins, monsieur le président.

Le président: Allez-y, monsieur Samson.

M. Darrell Samson: A-t-on déposé une plainte au commissaire fédéral aux langues officielles?

M. Pierre Godbout: Oui.

M. Darrell Samson: A-t-il accepté de se prononcer?

Dre Cynthia Baker: Il nous a dit ne pas pouvoir s'occuper de dossiers qui touchent la santé et la formation. Or, notre problème touche ces deux domaines.

M. René Arseneault: Le problème, et c'est le cas particulièrement au Nouveau-Brunswick, qui est une province officiellement bilingue au même titre que le pays, c'est que chaque province délègue l'autorité à un ordre d'infirmières et infirmiers. C'est de compétence provinciale. Le Nouveau-Brunswick a un recours. Je ne sais pas si on s'en sert, mais je sais quel serait le premier point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale annuelle si je faisais partie de votre association.

Le problème, en Ontario et au Manitoba, c'est que les francophones y sont minoritaires et qu'il n'y a pas de lois qui protègent le bilinguisme. Peut-être y en a-t-il, mais il n'en reste pas moins qu'il faut travailler sur les lois. Contrairement à ce que dit et espère M. Choquette, dont j'approuve néanmoins la réflexion, on ne peut pas imposer un examen pancanadien à des ordres qui relèvent individuellement de chaque province. Il s'agit d'une délégation d'autorité provinciale à ces ordres.

● (1645)

Le président: Merci beaucoup, chers collègues.

Je remercie également les témoins.

Encore une fois, excusez-nous d'avoir été été bousculés par le temps.

Le Comité se réunira de nouveau lundi prochain. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>